AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024 06 24 14-DE Reçu le 25/06/2024 Publié le 25/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE Le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 13 juin 2024 sous la présidence de M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB

Effectif légal du Conseil Frédéric, Mme FOURNIER Sylvia, M. LEBRET Hubert, adjoints

M. DEMONT Jean-Michel, M CHOPY Laurent, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme Municipal: 27 Nombre de conseillers

en exercice: 23 SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux

Présents: 13 Excusés-Absents: 10

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. BOUTY Philippe, M. GRAVELLE Alain, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, Mme SIMON Sandrine, Mme LAFONT Cindy, M.

FELIX Gaël, , M. GAULTIER Tom, M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise

Délégations :

Date de Convocation : jeudi 13 juin 2024

Délégations: M. BOUTY Philippe à M DUPRÉ, M. GRAVELLE Alain à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LANDREVIE Susanne à Mme LAMANT Marie-Line, Mme BARRY Marie-

Christine à M. PAULET Didier, M. FELIX Gaël à M. LEBRET Hubert

Date d'affichage :

Jeudi 13 juin 2024 Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2024/06/24 Nº14

14 - Effacement des réseaux publics de distribution d'électricité, allées de Blossac – Rue Babaud Lacroze.

Monsieur le Maire expose :

- qu'un programme d'effacement des réseaux publics de distribution d'électricité a été accordé pour des travaux situés Rue Babaud Lacroze et Allées de Blossac ;
- que, ces travaux seront réalisés dans le cadre de la convention « Environnement Cadre de Vie » du Comité d'effacement des réseaux ;
- que le Département subventionne ces travaux à hauteur de 15% du montant hors taxes ;
- que le SDEG finance 30% + la TVA sur lesdits travaux ;
- qu'en conséquence la commune contribue à hauteur de 55% du montant hors taxes des travaux;
- que le plan de financement est le suivant :

95 880,00 € Montant total T.T.C des travaux : Montant de la TVA: 15 980.00 € Montant H.T des travaux : 79 900.00 € Subvention du Département : 11 985.00 € Financement du SDEG 16: 39 950.00 € Contribution maximum de la Commune : 43 945,00 €

que la commune n'aura à verser au SDEG 16 que le montant de sa contribution, ce dernier faisan son affaire du recouvrement de la subvention auprès du Conseil Départemental ainsi que de la récupération de la T.V.A.

AR Prefecture

016-200054047-20240624-2024_06_24_14-DE Reçu le 25/06/2024 Publié le 25/06/2024

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions de M. le Maire ainsi que le plan de financement présenté,
- **DECIDE** qu'il sera versé au SDEG 16, à sa demande, la contribution maximum de 43 945.00 €,
- ACCEPTE de verser au Comptable Public (Pairie Départementale 3 rue Pierre Labachot CS 12222 16022 ANGOULEME Cedex) et à sa demande, la participation dès la fin des travaux sollicités et note que dès réception du « décompte général » adressé par l'entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 25 juin 2024

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens